Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20261117-D17112026187DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-sept novembre deux mille vingt-six,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 10 novembre 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs, AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DROUILLÉ Jérémie, DUPUIS Arnaud, HANNOUCHE Lise, KERMARREC Sarah, LE BALC'H Hubert, LEBOUC Nelly, PERCHAIS Éric, POULAIN-JAMILLOUX Mélanie, QUIVIGER Éric, RAULT Mathilde, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STÉPHAN Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur CHOUBRAC Damien (procuration à Madame BODIN Lucie), Madame COLOMBEAU Estelle, Monsieur GUÉNY Cyril (procuration à Monsieur Arnaud DUPUIS), Madame GUÉRIN Florence (procuration à Monsieur Alain ROUSSELOT), Monsieur LAUGERAT Lilian (procuration à Monsieur CHARPENTIER Olivier), Monsieur PÉTIGNY Patrick (procuration à QUIVIGER Eric).

ABSENTE NON EXCUSÉE : Madame PICOT Sonia

SECRÉTAIRE : Madame de la VERGNE Aude

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : 27
. absent(s) et non représenté(s) : 2

OBJET : DÉROGATION A LA SEMAINE DE 4,5 JOURS

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20261117-D17112026187DE-DE

DÉROGATION A LA SEMAINE DE 4,5 JOURS

Par courrier en date du 20 octobre dernier, la Direction des Services Académiques de l'Education Nationale (DSDEN) a indiqué que la demande de dérogation du temps scolaire sur 8 demi-journées (semaine à 4 jours) arrivait à échéance à la fin de l'année scolaire 2026/2027 et qu'une nouvelle demande de dérogation devait être adressée pour l'année scolaire 2027/2028.

En effet, la semaine scolaire de droit commun est la semaine de 4,5 jours sur 9 demi-journées.

Le processus de validation de la demande de dérogation est le suivant :

- La collectivité doit adresser à chaque école de la commune une proposition d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2027,
- Puis chaque conseil d'école publique doit indiquer un avis sur la proposition de la collectivité,
- Puis la collectivité dépose la dérogation avec l'ensemble des avis des conseils d'école.
- Après instruction, la DSDEN transmet sa réponse à la collectivité au mois de mars 2027.

Le dossier de demande de dérogation figure en annexe de la présente délibération.

Suite à la présentation du sujet en commission 4 du *4 novembre 2026*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) D'APPROUVER la demande de dérogation à la semaine de 4,5 jours telle que présentée en annexe de la présente délibération.

2°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

MAIRIE DE CHATEAUBOURG 35 (Ille-et-Vilaine)

Teddy RÉGNIER

La Secrétaire de séance,
Aude de la VERGNE

Nombre d'élus présents ou représentés : 27	Pour : 27	Contre : 0	Abstentions : 0	Ne participe(nt) pas au vote : 0